

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 683 14 mars 2012

SOMMAIRE

Crescent Heights Luxembourg Holdings 2	Recycling Plastic Products S.A3	2756
S.à r.l 32741	Redbox Immobilière S.A3	2752
Crescent Heights Luxembourg Holdings 3	Red Grafton S.à r.l3	2756
S.à r.l 32760	Red Oil Invest S.A3	2762
CS Retail Park No. 2 S.à r.l	Rental Company S.A	2762
DST Europe EC 1 S.à r.l 32743	RentaPlace Holding S.A3	
Eastware Difference S.A32768	Resco Luxembourg S.à r.l3	
EnergyWelt, A.s.b.l32773	Research & Development International	
Eurasie S.à r.l32783	S.A., SPF3	2762
Expansion Real Estate S.A 32781	Rinol International S.A3	2763
InControl S.A32748	Roocas Holding S.à r.l 3	2759
INNCONA S.àr.l. & Cie. Cent trente-troi-	Rylux S.ASPF	2780
sième (133.) S.e.c.s32752	Scalfi Esfin S.A3	2763
Intourist S.A	SD Holding Company S.A3	2763
LOGISTIS II Luxembourg S.àr.l 32776	Sécurité Développement S.A3	
LSH II CO32770	SE. Finance S.à r.l	
Megafood Participations32782	SEGOVIA S.A	2779
Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l 32756	Sigma Tau Europe S.A3	2781
Premier Farnell International S.à r.l 32780	S&M 1 S.à r.l	
Promobilis S.A32740	S&M 2 S.à r.l	
Promocampos S.à r.l	S.M.S. Finance S.A	
PS Holdco S.à r.l	Sumala S.A3	
PS S.à r.l32752	Tek Distribution S.A3	
Pumbaa Luxembourg S.à r.l32755	T.I.P. Technischer Industriebedarf Pickard	
PWORKS S.A32754	S.à r.l	2755
Radley Investments S.A 32759	Zureta S.A 3	
Recina Invest S.A		



Promocampos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels. R.C.S. Luxembourg B 166.503.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, indépendant, né à Populo/Alijo (Portugal), le 3 décembre 1972, demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour
- 2) Monsieur Antonio Joaquim REBELO CAMPOS, gérant de société, né à Populo/Alijo (Portugal), le 5 décembre 1969, demeurant à P-2855-359 Corroios, rua Antonio Costa N° 7, Quinta de Valadares (Portugal), ici représenté en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 et luné par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "PROMOCAMPOS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Art. 2. La Société a pour objet:

- la promotion immobilière, en ce compris l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la transformation et l'aménagement; et
 - la mise en valeur et l'embellissement de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Lintgen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés,

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur tes sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.



Titre III.- Administration et Gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2 Monsieur Antonio Joaquim REBELO CAMPOS, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.



Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels,
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Daniel SIEBENALLER, ingénieur industriel, né à Luxembourg, le 15 juillet 1976, demeurant à L-5367 Schuttrange, 116, rue Principale, gérant technique; et
- Monsieur Manuel REBELO CAMPOS, indépendant, né à Populo/Alija (Portugal), le 03 décembre 1972, demeurant à L-7432 Gosseldange, 6, route de Schoenfels, gérant administratif.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Manuel REBELO CAMPOS, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2011. Relation GRE/2011/4575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014211/127.

(120016672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Promobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3323 Bivange, 10, rue J. Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 153.554.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2012.

Krieger Jean-Claude Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012016827/12.

(120019944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

PS Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.012.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.143.

Par résolutions circulaires signées en date du 19 janvier 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Erik Ferm, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat
- 2. Nomination de Holger Kleingarn, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016829/15.

(120020508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



Crescent Heights Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.811.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the twenty second day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared

The company CRESCENT HEIGHTS NETHERLANDS HOLDINGS COÖPERATIEVE U.A., a company incorporated under the laws of the Netherlands in the form of a co-operative, having its registered office at 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam (The Netherlands), registered with the commercial register of Amsterdam under number 34278384, here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOL-DINGS 2 S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 127811, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 19, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1337 of July 3, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on March 20, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1171 of May 14, 2008.
- 2) That the Company's capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by two thousand (2,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 750,-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze.

Le vingt deux décembre.



Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CRESCENT HEIGHTS NETHERLANDS HOLDINGS COÖPERATIEVE U.A., une société coopérative de droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34278384, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ³ne varietur' par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127811, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1337 du 3 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 14 mai 2008.
- 2) Que le capital de la Société est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 750,-EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 février 2012

Référence de publication: 2012015908/103.

(120019364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2012.



DST Europe EC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 166.483.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of January;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited company governed by the laws of Cayman Islands "DST Managers Limited", established and having its registered office at 4 th Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 227700,

here represented by Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal on January 11, 2012; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "DST Europe EC 1 S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
- **Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the management.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 4. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12.500.-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas of one Euro (1.-EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.



Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.
- **Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- **Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:
 - interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
 - these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
 - the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
 - Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the



complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "DST Managers Limited", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
- Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; and
- Mr. Patrick HOUBERT, jurist, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of any manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois des lles Cayman "DST Managers Limited", établie et ayant son siège social à 4 th Floor, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registre des Sociétés des lles Cayman sous le numéro 227700.

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 11 janvier 2012; laquelle



procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DST Europe EC 1 S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'està-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.



Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.
- **Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.



Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "DST Manager Limited", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal; et
 - Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2012. LAC/2012/3492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013969/300.

(120016370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

InControl S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.993.

In the year two thousand and twelve, on the ninth of January.

Before Us M ^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the public limited company InControl S.A. (the "Company"), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 158.993, incorporated by virtue of a deed received on February 15 th , 2011, by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 986, on May 12 th , 2011, page 47290;

The extraordinary general meeting is opened by M ^e Pierre METZLER, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary M e Isabelle CHARLIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M e Beverley WACHS, lawyer, residing in Luxembourg.

Those three individuals compose the bureau of the meeting.



Having thus been constituted, the bureau of the meeting draws up the attendance list, which having been signed "ne varietur" by the proxy holders, the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

- I According to the attendance list, the shareholders representing the entirety of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior formal convening.
 - II The agenda of the meeting is the following:
 - 1. Modification of the corporate object of the Company;
- 2. Amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order for it to have henceforth the following wording:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

The object of the Company is also to combine rare know how, technical expertise and experience for the management of the development, engineering, financing, construction and operation of renewable power plants, with dedicated specialities for offshore wind farms and biomass power plants.

The Company will supply this know how, expertise and experience to projects in different phases of development, and/or take participating interests in these projects.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose."

3. Miscellaneous.

The meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, deliberates and, by separate and unanimous votes, takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to modify the purpose of the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company in order for it to have henceforth the following wording:

"The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

The object of the Company is also to combine rare know how, technical expertise and experience for the management of the development, engineering, financing, construction and operation of renewable power plants, with dedicated specialities for offshore wind farms and biomass power plants.



The Company will supply this know how, expertise and experience to projects in different phases of development, and/or take participating interests in these projects.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose."

There being no further business and nobody wishing to speak anymore, the Chairman closes the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se tient une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme InControl S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.993, constituée par acte reçu en date du 15 février 2011 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986, en date du 12 mai 2011, page 47290.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte par Maître Pierre METZLER, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de président (le «Président»).

Le Président nomme secrétaire Maître Isabelle CHARLIER, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Maître Beverley WACHS, avocate, résidant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ainsi constitué, le bureau de l'assemblée établit la liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les détenteurs de procuration, les membres du bureau et le notaire, restera jointe aux minutes de la présente assemblée, ainsi que les procurations pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

- I Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant la totalité du capital social de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) sont valablement représentés lors de l'assemblée. L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre des décisions sur tout sujet figurant à l'ordre du jour sans convocation formelle préalable.
 - II L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de l'objet social de la Société.
 - 2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles en actions et de titres de créance.

La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



L'objet de la Société est également de combiner un savoir-faire rare, une expertise technique et une expérience dans la gestion du développement, de l'ingénierie, du financement, de la construction et du fonctionnement de centrales utilisant des énergies renouvelables, avec une spécialité dans les éoliennes off-shore et dans les installations de production d'énergie à partir de la biomasse.

La Société apportera ce savoir faire, cette expertise et cette expérience à des projets à des différents stades de développement et/ou prendra des participations dans ces projets.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

3. Divers

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, délibère et, par votes séparés et unanimes, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également de combiner un savoir-faire rare, une expertise technique et une expérience dans la gestion du développement, de l'ingénierie, du financement, de la construction et du fonctionnement de centrales utilisant des énergies renouvelables, avec une spécialité dans les éoliennes off-shore et dans les installations de production d'énergie à partir de la biomasse.

La Société apportera ce savoir faire, cette expertise et cette expérience à des projets à des différents stades de développement et/ou prendra des participations dans ces projets.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare l'assemblée clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. METZLER, I. CHARLIER, B. WACHS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2012. LAC/2012/2856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.



Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014082/182.

(120016479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.091.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.482.

Par résolutions circulaires signées en date du 19 janvier 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Erik Ferm, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat
- 2. Nomination de Holger Kleingarn, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016830/15.

(120020507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Redbox Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.412.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 30 janvier 2012:

Il résulte de l'assemblée générale du 30 janvier 2012 que:

- La démission de la société EXCELIANCE SA de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué a été acceptée,
- Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie est nommé en qualité d'administrateur. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.
- Le Conseil d'Administration réuni le même jour a décidé de nommer Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix administrateur délégué pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ionathan BEGGIATO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012016847/19.

(120020404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Cent trente-troisième (133.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 166.422.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.àr.I. & Cie. Cent trente-troisième (133.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Ak-



tivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Edler von Schickh, Oskar

Straße: Schlachte 43

Postleitzahl/Wohnort: 28195 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 17.10.63 / Stuttgart

Beruf: Finanzberater

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.àr.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.I. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen: das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
 - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und



der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
 - e) Anderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
 - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- **Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres.

Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 19.06.07.

INNCONA Management S.à r.l. Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012014301/116.

(120015563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

PWORKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 61, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.839.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016831/10.

(120020739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



T.I.P. Technischer Industriebedarf Pickard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 139.648.

Im Jahre zweitausendzwölf,

Den ersten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

Frau Annette Maria FIEDLER, geborene Blau, selbstständig, geboren in Lorscheid (D) am 22. Februar 1961, wohnhaft in D-54317 Thomm, 4, Ringstrasse,

- hier vertreten durch Herrn Wolfgang Matthias QUINT, Geschäftsführer, geboren zu Thomm (D), am 03. Juli 1958 (Identitätsnummer 19580703 510), wohnhaft zu D-54668 Ernzen, 3, Theisstrasse, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Wasserbillig am 1. Februar 2012,

welche Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden: Dame Annette FIEDLER, vorgenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung T.I.P. Technischer Industriebedarf Pickard S.à r.I., mit Sitz in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 139648,

gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den zu Echternach residierenden Notar Henri BECK, am 20. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1750 vom 16. Juli 2008,

zum letzten Mal abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den zu Junglinster residierenden Notar Jean SECKLER, am 25. August 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2676 vom 03. November 2011.

Die Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Einziger Beschluss

Die Gesellschaftsversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, nach L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, zu verlegen und Artikel drei – Absatz eins der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. M. QUINT, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 février 2012. Relation: GRE/2012/442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FUER GLEICHLAUDENDE AUSFERTIGUNG zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 03. Februar 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012017561/46.

(120021222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Pumbaa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 163.575.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 25 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle du gérant unique se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Corporate Services S.A.

Gérant unique

Représenté par Jorge Pérez Lozano / Erik van OS

Director / Proxy holder B

Référence de publication: 2012017455/18.

(120021413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Recycling Plastic Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.401.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2012.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2012016833/10.

(120020536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Red Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.002.

L'adresse de l'associé unique PWREF I Holding S.à r.l. a changé et se trouve à présent au 22, Grand Rue L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016834/12.

(120020499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.649.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique avec effet au 1 er janvier 2012

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Stefan Holmér, employé privé, né le 19 mars 1961, à Hägersten, Suède, résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Madame Eola Anggard Runsten, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Michael Newton;
- M. Stefan Holmér;
- M. Ganash Lokanathen; et
- M. Andreas Demmel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012017052/22.

(120020086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.



Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

EXTRAIT

Il résulte de changements d'adresse que la société Ser.com S.à.r.l., (commissaire de la société) ainsi que Madame Valérie Wesquy, (administrateur et président de la société) sont désormais domiciliés au 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017001/13.

(120020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 45.359.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of January.

Before Us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the company INTOURIST S.A., having its registered office in L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 45.359 (NIN 1993 2210 897),

incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster on the 22 nd of September 1993, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 586 of December 9,1993, and which articles of incorporation have been amended by the same notary Jean SECKLER on the 24 th of November 1995, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 98 of February 26, 1996.

The meeting is presided by Mr. Victor BOLSHAKOV, director, residing at L-1239 Senningerberg, 6, rue Joseph Biwer.

The chairman appoints as secretary Ms. Elisabeth RUIZ, private employee, residing professionally at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Thierry HELLERS, business consultant, residing professionally at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Decision to dissolve and to put the company into liquidation.
- 2.- Appointing of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the directors and the statutory auditor.
- 4.- Miscellaneous.
- B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Yves WAGENER, lawyer, residing professionally at L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois, as liquidator of the company.



The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10 th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the statutory auditor of the company for the execution of their mandate.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend zwölf, den achtzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft INTOURIST S.A., mit Sitz in L-1628 Luxemburg, 41, rue des Glacis, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 45.359 (NIN 1993 2210 897),

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 22. September 1993, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 586 vom 9. Dezember 1993, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER, am 24. November 1995, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 98 vom 26. Februar 1996.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Victor BOLSHAKOV, Direktor, wohnhaft in L-1239 Senningerberg, 6, rue Joseph Biwer.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Elisabeth RUIZ, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Thierry HELLERS, Wirtschaftsberater, beruflich ansässig in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung: A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- 1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
- 2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.
- 3.- Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar.
- 4.- Verschiedenes.
- B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.
- C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufsmitteilungen erforderlich.
- D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.



Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Yves WAGENER, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in L-1250 Luxemburg, 101, avenue du Bois, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehensten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten gegenwärtige Urkunde in englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, auf Ersuchen derselben Komparenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. BOLSHAKOV, E. RUIZ, T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 janvier 2012. Relation: ECH/2012/121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 27. Januar 2012.

Référence de publication: 2012014767/119.

(120017576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

RentaPlace Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.329.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} février 2012.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2012016837/10.

(120020535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Roocas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.716.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016840/10.

(120020694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Radley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.742.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 5 août 2011 no L110128534.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016841/11.

(120019996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Recina Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 février 2012. Pour copie conforme

Référence de publication: 2012016842/11.

(120020002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Sécurité Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 89.501.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de liquidateur au sein de la société anonyme SECURITE DEVELOPPEMENT S.A., en liquidation volontaire, ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L- 1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 89501.

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2011.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Référence de publication: 2012016889/12.

(120019946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Crescent Heights Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.120.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the twenty eighth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company CH INTERNATIONAL 4, LLC, a company incorporated under the laws of the Delaware in the form of a Limited Liability Company, having its registered office at 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, 19904 Delaware (County of Kent), United States of America and registered with the "Secretary of State" of the State of Delaware under number 071188287 -4451895, here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) "CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOL-DINGS 3 S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 134120, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on November 16, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 25 of January 5, 2008.
- 2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.
 - 3) That the appearing party is the holder of all the share quotas of the Company.
 - 4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- 5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.



- 6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- 7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).
 - 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.
 - 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.
 - 10) That all the share quotas of the dissolved company have been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 750.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte :

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CH INTERNATIONAL 4, LLC, une société à responsabilité limitée "Limited Liability Company" de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social aux Etats-Unis d'Amérique, 19904 Delaware (County of Kent), 160, Greentree Drive, Suite 101, Dover, enregistrée au "Secretary of State" de l'Etat du Delaware sous le numéro 071188287 - 4451895, représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

- 1) Que la société à responsabilité limitée "CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS 3 S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134.120, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 25 du 5 janvier 2008.
- 2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
 - 9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 750,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2012. Relation GRE/2012/77. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012015909/98.

(120019614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Rental Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone Artisanale Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016849/10.

(120020389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Red Oil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016846/9.

(120020437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Resco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 28.886.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel CROISE

Gérant

Référence de publication: 2012016850/11.

(120020398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Research & Development International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.823.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016851/11.

(120020658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Rinol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 58.707.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 01.12.2011 que les mandats des administrateurs et du commissaire étant venus à échéance, ont été prolongés pour une nouvelle période de six ans et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.02.2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012016853/14.

(120020055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Scalfi Esfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.525.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016883/9.

(120020410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

SD Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.707.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven.

On the thirtieth day of December.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company in liquidation SD HOLDING COMPANY S.A., with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg number B 152.707, incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 15 th April 2010, published in the Mémorial C number 977 of the 10 th May 2010.

The by-laws were modified by a deed before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 31 st May 2010, published in the Mémorial C number 1457 of the 16 th July 2010.

The company has been dissolved and put into liquidation by deed of Me Jean SECKLER, notary prenamed, on the 28 th December 2011, not yet formalised.

The corporate capital of the company is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by eight thousand (8,000) shares, with a nominal value of five Euro (EUR 5.-) each.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.



That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1. Report and approval of the auditor-controller.
- 2. Approval of the liquidation report.
- 3. Discharge to be granted to the liquidator and the auditorcontroller for their respective mandate.
- 4. Closing of the liquidation.
- 5. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.
- 6. Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditorcontroller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposed at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation SD HOLDING COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg numéro B 15.2707, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 977 du 10 mai 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1457 du 16 juillet 2011.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 28 décembre 2011, non encore formalisé.

Le capital social de la société s'élève quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.



La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2. Approbation du rapport du liquidateur.
- 3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 4. Clôture finale de la liquidation.
- 5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
- Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cent vingt-cinq euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2012. Relation GRE/2012/195. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016887/131.

(120019857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

S.M.S. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 109.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1 er février 2012

- L'Assemblée nomme la société CLERC, ayant son siège social à 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange en tant que réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012016857/15.

(120020689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

CS Retail Park No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.408.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of December.

Before Us M e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 128.614

here duly represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney, delivered to him.

Said power shall remain attached to the present deed after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- 1.- That the limited liability company " CS RETAIL PARK NO. 2 S.à r.l.", with registered office à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132.408, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 8 th of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2555 of the 9 th of July 2007.
- 2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) sharequotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
 - 3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.
- 4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.
- 7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.
- 8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
 - 9.- That discharge is given to the manager of the Company.



10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 750.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CS GERMAN RETAIL NO. 1 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128.614,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée " CS RETAIL PARK NO. 2 S.à r.l.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.408, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2555 du 9 novembre 2007.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
 - 3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- 4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.
 - 9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.
- 10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 janvier 2012. Relation GRE/2012/100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012015912/99.

(120019700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

SE. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016888/9.

(120020184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Eastware Difference S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.013.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois des Pays Bas STICHTING ESCROW JHH, établie et ayant son siège social à 7 De Boelelaan, NL-1083 HJ Amsterdam (Pays Bas), ("le comparant"), ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société anonyme EASTWARE DIFFERENCE S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 118418, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1906 du 21 août 2006.
- II.- Que le capital social de la société anonyme EASTWARE DIFFERENCE S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.
 - III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société EASTWARE DIFFERENCE S.A..
- IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société EASTWARE DIFFERENCE S.A., qui a interrompu ses activités.
- V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.
- VIII.- Que la liquidation de la société EASTWARE DIFFERENCE S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
- IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.



X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-seventh day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the Netherlands STICHTING ESCROW JHH, established and having its registered office in 7 De Boelelaan, NL-1083 HJ Amsterdam (The Netherlands), (the appearing party"), here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal substituted to him.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

- I.- That the public limited company (société anonyme) EASTWARE DIFFERENCE S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 118418, was incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on the 8th of June 2006, published in the Mémorial C number 1906 of the 21st of August 2006.
- II.- That the capital of the company EASTWARE DIFFERENCE S.A., pre-named, presently amounts to thirty one thousand Euro (31,000.-EUR), represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.-EUR) each.
 - III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company EASTWARE DIFFERENCE S.A..
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company EASTWARE DIFFERENCE S.A. which has discontinued all activities.
- V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.
- VIII.- That the liquidation of the company EASTWARE DIFFERENCE S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.
- X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2012. Relation GRE/2012/12. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junlinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012015940/99.

(120019426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Sumala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 49.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012016925/9.

(120020556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.024.

In the year two thousand eleven, on the 30 th of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Jérôme Adam, residing professionally in Luxembourg,

acting as a special attorney of the board of directors (the Board) of LSH II CO, S.A., having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 152.024 (the Company), incorporated on March 17, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 888 of April 29, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen notary residing in Luxembourg, on August 30, 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations under number 2764 of November 12, 2011,

pursuant to the resolutions taken by the Board dated December 23, 2011 (the Resolutions),

a copy of the Resolutions, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following:

- I. The Company has an issued share capital of eight hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-one United States dollars (USD 828,971) consisting of eight hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-one (828,971) class B shares (the Class B Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each.
 - II. Article 5.2. of the Articles of Incorporation of the Company provides the following:

" 5.2. Authorised Capital.

- 5.2.1. In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at fifty million United States dollars (USD 50.000.000) represented by fifty million (50,000,000) Class B shares having a par value of one United States dollar (USD 1) per share, which are reserved for issuance at a later time.
- 5.2.2. During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without any share premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved



to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

- III. Pursuant to the Resolutions, the Board resolved to
- (i) increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of five hundred ten thousand six hundred and forty-five United States dollars (USD 510,645) so as to raise it from its present amount of eight hundred twenty-nine thousand nine hundred seventy-one United States dollars (USD 828,971) up to one million three hundred thirty-nine thousand six hundred and sixteen United States dollars (USD 1,339,616) by the issuance of five hundred ten thousand six hundred and forty-five (510,645) Class B Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each (the New Shares), and
- (ii) authorise each and any director, with power of substitution, to appear and do all the necessary in front of any Luxembourg notary to have the above increase confirmed and registered.
 - IV. The New Shares have been subscribed as follows:
- (i) five hundred two thousand nine hundred and forty-nine (502,949) newly issued Class B Shares by 1815107 Ontario Inc., an incorporation having its registered office at Suite 1600, First Canadian Place 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G5, Canada, and fully paid up by a cash contribution in an aggregate amount of one hundred four million two hundred ninety-four thousand four hundred and twenty-six United States dollars (USD 104,294,426).
- (ii) seven thousand six hundred and ninety-six (7,696) newly issued Class B Shares by CMG Life Services, Inc., a limited company having its registered office at 1016 Collier Center Way, Suite 100, Naples, Florida 34110, United States of America, and fully paid up by a cash contribution in an aggregate amount of one million five hundred eighty thousand five hundred and sixty United States dollars and eight cents (USD 1,580,560.08).
- V. The cash contributions in the aggregate amount of one hundred five million eight hundred seventy-four thousand nine hundred and eighty-six United States dollars and eight cents (USD 105,874,986.08) so made to the Company are allocated as follows:
- (i) an amount of five hundred ten thousand six hundred and forty-five United States dollars (510,645) to the nominal share capital account of the Company; and
 - (ii) any amount in excess is allocated to the share premium account of the Company.
 - VI. As a result of the above, article 5.1.1. of the Articles shall henceforth read as follows:
- "5.1.1. The Company's issued share capital is set at one million three hundred thirty-nine thousand six hundred sixteen United States dollars (USD 1,339,616) consisting of one million three hundred thirty-nine thousand six hundred sixteen (USD 1,339,616) class B shares (the Class B Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro (7,000.- EUR).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le trente décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Jérôme Adam, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le Conseil) de LSH II CO, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 152.024 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 888 du 29 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Léonie Grethen le 30 août 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2764 du 12 novembre 2011,

en vertu des décisions prises par le Conseil en date du 23 décembre 2011 (les Décisions).

une copie des Décisions signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.



La partie comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- I. La Société a un capital social émis de huit cent vingt-huit mille neuf cent soixante-onze dollars américains (USD 828.971), représenté par huit cent vingt-huit mille neuf cent soixante-onze (828.971) actions de classe B (les Actions de Classe B) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.
 - II. L'article 5.2 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

« 5.2 Capital Autorisé.

- «5.2.1. En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) actions de Classe B ayant une valeur nominal d'un dollar américain (USD 1) chacune. Ces actions seront désignées comme des actions de «Classe B» au moment de leur émission.
- 5.2.2. Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.»
 - III. En vertu des Décisions, le Conseil a décidé:
- (i) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de cinq cent dix mille six cent quarante-cinq dollars américains (USD 510.645) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingthuit mille neuf cent soixante-onze dollars américains (USD 828.971) à un million trois cent trente-neuf mille six cent seize dollars américains (USD 1.339.616) par l'émission de cinq cent dix mille six cent quarante-cinq (510.645) Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les Nouvelles Actions), et
- (ii) d'autoriser tout administrateur, avec pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire luxembourgeois et à faire le nécessaire pour que l'augmentation de capital ci-dessus soit réalisée et enregistrée.
 - IV. Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:
- (i) cinq cent deux mille neuf cent quarante-neuf (502.949) Actions de Classe B nouvellement émises par 1815107 Ontario Inc., une société, dont le siège social se situe à Suite 1600, First Canadian Place 100 King Street West, Toronto, ON M5X 1G5, Canada, et libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent vingt-six dollars américains (USD 104.294.426),
- (ii) sept mille six cent quatre-vingt-seize (7.696) Actions de Classe B nouvellement émises par CMG Surety LLC, une société, dont le siège social se situe à 1016 Collier Center Way, Suite 100, Naples, Floride 34110, Etats-Unis d'Amérique, et libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt mille cinq cent soixante dollars américains et huit cents (USD 1.580.560,08).
- V. Les apports en numéraire d'un montant total de cent cinq millions huit cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt dollars américains et huit cents (USD 105.874.986,08) ainsi effectués à la Société sont affectés comme suit:
- (i) un montant de cinq cent dix mille six cent quarante-cinq dollars américains (USD 510.645) au compte de capital social nominal de la Société; et
 - (ii) l'excédent est affecté au compte de prime d'émission de la Société.
 - VI. En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1.1. des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:
- « **5.1.1.** La Société a un capital social émis d'un million trois cent trente-neuf mille six cent seize dollars américains (USD 1.339.616) représenté par un million trois cent trente-neuf mille six cent seize (1.339.616) actions de classe B (les Actions de Classe B) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à sept mille euros (7.000,- EUR).

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante elle a signé avec Nous, le Notaire, le présent acte original.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: LAC/2012/485. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur p.d. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013526/160.

(120016138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

EnergyWelt, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5831 Hesperange, 49, Holleschberg. R.C.S. Luxembourg F 8.989.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier 2012:

entre les soussigné(e)s ci-contre dénommés membres fondateurs:

- Daniel Rubel; 46, rue de Bettembourg; L-5811 Fentange; Pensionné
- Robert Leven; 12, rue Nic Luxen, L-5856 Hesper; Technicien
- Dieter Röhlinger; 16, rue Gabriel Lippmann; L-5365 Münsbach; Gérant
- Pascale Weis; 12, rue de Peppange; L-3378 Livange; Comptable
- Alexandre Prior; 17 route de Filsdorf, 5671 Altwies, Electricien
- Pierre Van Wambeke; 27, Holleschberg, L-5831 Hesperange, Ingénieur
- Fernand Meyer; 13, Holleschberg, L-5831 Hesperange, Fonctionnaire PE Retraité
- Robert Hever; 49, Holleschberg; L-5831 Hesperange; Consultant

L'association KlimaWelt A.s.b.l. représentée par Robert Leven.

ainsi que ceux et celles qui seront admis(es) ultérieurement et qui accepteront les présentes dispositions, il a été constitué une association sans but lucratif dans le sens de la loi modifiée du 21 avril 1928 régie par cette même loi ainsi que par les présents statuts.

Titre 1 er . - Dénomination, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association est dénommée EnergyWelt, A.s.b.l.
- Art. 2. Le siège de l'association est fixé à Hesperange.
- Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. - Objet

Art. 4. L'association a pour objet:

- de lutter contre le changement climatique.
- de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes liés au réchauffement climatique.

Afin d'atteindre son objet et afin de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association, celle-ci pourra à titre accessoire entreprendre notamment la construction et/ou l'exploitation d'installations produisant de l'énergie renouvelable et/ou tout autre projet en vue de la réalisation de l'objet social."

Titre 3. - Membres, Admission, Exclusion et Cotisations

Art. 5. L'association se compose:

- a) de membres actifs/actives
- b) de membres donateurs/donatrices.
- **Art. 6.** Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales ainsi que des associations de fait.
- Art. 7. Seuls les membres actifs/actives jouissent des droits et avantages prévus par la loi; leur nombre est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à sept (7). Conformément à la loi, une liste alphabétique indiquant les noms, prénoms, adresse exacte, profession et nationalité des membres actifs/actives doit être tenue à jour régulièrement. La qualité de



membre donateur/donatrice est conférée aux personnes physiques et morales qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, lui prêtent une aide financière annuelle selon une cotisation fixée par l'assemblée générale. Leur nombre est illimité.

Art. 8. Les premiers membres actifs/actives de l'association sont les comparant(e)s soussigné(e)s.

Tout membre actif(ve) admis(e) ultérieurement déclare avoir pris connaissance des présents statuts et les accepte en acquérant la carte membre et en réglant la cotisation.

- **Art. 9.** La qualité de membre se perd par le décès, la démission écrite adressée au conseil d'administration, le refus de payer la cotisation dans les trois mois à partir de son échéance et par exclusion, décidée par l'assemblée générale sur rapport du conseil d'administration dans les cas suivants:
 - a) actes ou omissions préjudiciables à l'objet social;
 - b) atteintes à la considération ou à l'honneur des associé(e)s ou de l'association.
- **Art. 10.** Les cotisations à payer par les membres actifs/actives et donateurs/donatrices sont fixées par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
 - Art. 11. Le montant maximal de la cotisation est fixé à € 500 par an.

Titre 4. - Administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de trois membres au minimum et de sept membres au maximum.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale annuelle à la majorité simple. Au moins un des membres du conseil d'administration devra être choisi parmi une liste de candidats présentée par KlimaWelt A.s.b.l., les candidats proposés devant impérativement être administrateur de cette dernière.

Les administrateurs sont élus pour une durée de trois ans et ils sont rééligibles.

Les candidat(e)s nouveaux(elles) présenteront leur candidature deux semaines avant l'assemblée générale par écrit au président/à la présidente de l'association. En cas de vacance d'un siège, le conseil d'administration cooptera le nombre nécessaire d'administrateurs/d'administratrices provisoires dont la nomination sera mise aux vote lors de la prochaine assemblée générale ordinaire; jusqu'à cette cooptation, les administrateurs/administratrices restant(e)s gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet. Le/la ou les administrateurs/administratrices ainsi coopté(e)s par le conseil achèvent, avec l'accord de l'Assemblée générale, le mandat de celui/celle ou de ceux/celles qu'ils/elles remplacent.

Art. 13. Le conseil d'administration désignera dans son sein un/une président(e), un/une viceprésident(e), un/une secrétaire et un/une trésorier(ière). Ces charges expirent avec la fonction du mandat de membre du conseil d'administration. Ces charges sont renouvelables. Le/la président(e) représente l'association et en dirige les travaux. Il/elle préside aux débats du conseil d'administration. En cas d'empêchement, le/la président(e) est remplacé(e) par le/la viceprésident(e), ou, à défaut de ce dernier/cette dernière, il sera désigné un(e) remplaçant(e) pour une séance par les membres présent (e)s.

Le conseil peut s'adjoindre soit temporairement, soit définitivement, des personnes choisies parmi les membres ou parmi des tiers, qu'ils/qu'elles chargent d'une mission spéciale ou auxquelles ils/elles donnent le statut d'observateur/ d'observatrice. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président/de la présidente ou de deux administrateurs/ administratrices aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration, moyennant une procuration écrite, sans qu'il ne soit cependant possible de représenter plus d'un administrateur/plus d'une administratrice.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de partage des voix, celle du président/de la présidente ou de celui/de celle qui le/la remplace, est prépondérante. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le/la président(e) et le/la secrétaire.

Art. 15. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs/administratrices sont réglés par la loi modifiée du 21 avril 1928. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extra - judiciaires.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les immeubles de l'association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs sous réserve des autorisations prévues par la loi. Cette énumération n'est pas limitative, mais énonciative.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature du président/de la présidente ou de son représentant/sa représentante, ainsi que par celle du/de la secrétaire ou du trésorier/de la trésorière, sans que ceux-ci/celles-ci n'aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou autre pouvoir spécial. Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association.



Art. 16. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, certains de ses pouvoirs à un ou à plusieurs de ses membres. Il peut également, suivant ses besoins, investir de certains de ses pouvoirs des comités techniques, composés d'administrateurs/d'administratrices ou de membres actifs/actives ou de donateurs/donatrices ou même de personnes qui ne sont pas membres de l'association.

Titre 5. - Assemblée Générale

Art. 17. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs/actives. La loi modifiée du 21 avril 1928 règlent les attributions de l'assemblée générale. Le conseil d'administration fixe chaque année dans le courant du mois de décembre la date de l'assemblée générale ordinaire qui devra se dérouler au courant du premier trimestre de l'année suivante. Les convocations sont faites par le conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux associé(e)s trois semaines au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Art. 18. Le nombre des voix pour les décisions de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont définies comme suit:

Par membre fondateur: 3 voix Par membre actif: 1 voix Pour KlimaWelt A.s.b.l.: 7 voix

- **Art. 19.** Les décisions et résolutions de l'assemblée générale sont actées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège de l'association où tout(e) intéressé(e) pourra en prendre connaissance. Par ailleurs, ces décisions et résolutions de l'assemblée générale sont à disposition aux membres sur simple demande aux président ou le viceprésident ou le secrétaire ou le trésorier. Ils peuvent être transmis pour information à la presse,
- **Art. 20.** L'assemblée générale extraordinaire peut être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle doit l'être lorsqu'un cinquième des membres l'exige par lettre adressée au président. A cet effet, la liste des membres actifs/actives devra être tenue à disposition des membres désireux de la consulter.
- Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le/la président(e) du conseil d'administration, ou, à défaut, par le/la vice-président(e) et à défaut de celui-ci/celle-ci, il sera désigné un(e) remplaçant(e) pour une séance par les membres présents. Les délibérations des assemblées générales sont régies par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre 6. - Fonds social, Comptes et Budget

Art. 22. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres actifs/actives et donateurs/donatrices
- b) des dons legs faits en sa faveur
- c) des subsides et subventions
- d) des bénéfices provenant d'activités exercées à titre accessoire
- e) des revenus pour services rendus
- f) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le vingt-sept janvier 2012 et finira le trente et un décembre deux mille douze. A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 24. Les comptes sont tenus et réglés par un(e) trésorier(ière), membre du conseil d'administration. Chaque mouvement devra être justifié par une facture ou d'autres pièces comptables à l'appui. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs/réviseuses désigné(e)s par l'assemblée générale. L'excédent favorable appartient à l'association.

Titre 7. - Modification des statuts

Art. 25. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre 8. - Dissolution et Liquidation

Art. 26. La dissolution et la liquidation de l'association sont régies par la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, l'actif ne pourra être détourné de sa destination et devra être consacré à une œuvre à buts similaires, en priorité à l'association KlimaWelt A.s.b.l., décidé par majorité simple par l'assemblée générale.



Titre 9. - Dispositions générales

Art. 27. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Signatures.

Référence de publication: 2012015698/151.

(120017818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

LOGISTIS II Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.335.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-two of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603, here represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal;

UNION MUTUALISTE RETRAITE, a French mutual pension fund, having its registered office at 3, Square Max Hymans, 75748 Paris Cedex 15, France and registered with the Registre National des Mutuelles under number 442 294 856, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 8 December 2011;

SAS PIAL 31, a French société par actions simplifiée unipersonnelle, having its registered office at 1-3, Rue des Italiens, 75009 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 509 299 053, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 9 December 2011;

SASU LOGISTIS II SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 1, Rue des Italiens, 75009 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 445 405 988, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 12 December 2011;

CNP ASSURANCES S.A., a French société anonyme, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 341 737 062, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 9 December 2011;

Predica, a French société anonyme, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 334 028 123, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 9 December 2011;

Caisse d'Epargne de Provence Alpes Corse, a French société anonyme, having its registered office at Place Estrangin Pastre, 13254 Marseille, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Marseille under number 775 559 404, here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 12 December 2011; and

Natixis Global Asset Management, a limited liability company incorporated under the laws of France, having its registered office at 21 Quai d'Austerlitz, 75013 Paris, identified with the registry of trade and companies of Paris, under number 453 952 681 here represented by Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 9 December 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606, incorporated on 19 December 2002, by a notarial deed drawn up by the undersigned notary and whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 148, page 7069 on 12 February 2003. The Articles have been amended for the last time on 13 December 2011 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.



- 2. To appoint AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603, as liquidator of the Company (the "Liquidator").
 - 3. To determine the powers of the Liquidator.
 - 4. Miscellaneous.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders resolve, in accordance with article twenty-nine of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, AEW Europe S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603 (the "Liquidator"), which has accepted this mandate.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute to the Shareholders an advance in cash or in kind on the proceeds of the liquidation.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

UNION MUTUALISTE RETRAITE, une mutuelle de caisses de retraite, ayant son siège social situé 3, Square Max Hymans, 75748 Paris Cedex 15, France et immatriculée auprès du Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 294 856, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 décembre 2011;



SAS PIAL 31, une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, ayant son siège social situé 1-3, Rue des Italiens, 75009 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 299 053, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2011;

SASU LOGISTIS II SAS, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social situé 1, Rue des Italiens, 75009 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société de Paris sous le numéro 445 405 988, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 décembre 2011;

CNP ASSURANCES S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social situé 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2011;

Predica, une société anonyme de droit français, ayant son siège social situé 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334 028 123, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2011;

Caisse d'Epargne de Provence Alpes Corse, une société anonyme de droit français, ayant son siège social situé Place Estrangin Pastre, 13254 Marseille, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 775 559 404, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 décembre 2011; et

Natixis Global Asset Management, une société anonyme de droit français ayant son siège social situé 21 Quai d'Austerlitz, 75013 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 453 952 681, ici représenté par Flora Gibert, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2011;

Les dites procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associées (les "Associés") de Logisitis II Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.606, constituée en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné en date de 19 décembre 2002, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 148, page 7069 du 12 Février 2003. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date de 13 décembre 2011, non encore publié au Mémorial.

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.
- 2. Nommer AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
 - 3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
 - 4. Divers.

Les parties comparatantes représentant l'intégralité du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

Les Associés décident, conformément à l'article vingt-neuf des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société, AEW Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603 (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est requise.



Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer aux Associés une avance en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, les dites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58254. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012014126/184.

(120016922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

SEGOVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 138.181.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société en date du 1 er février 2012

Il résulte des décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises le 1 ^{er} février 2012 les décisions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires constatent la démission avec effet immédiat de Monsieur Alain VAN KASTEREN, demeurant au 58, Montée de Dommeldange, à L-1419 Luxembourg, de son mandat d'administrateur unique de la Société, suivant courrier du 22 décembre 2011.

Deuxième résolution

Les actionnaires constatent la démission avec effet immédiat de la société G.T. Fiduciaires S.A., établie et ayant son siège social au 19, Rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.820, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société suivant courrier du 22 décembre 2011.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de nommer aux mandats d'administrateurs de la Société:

- Monsieur Jean FUCHS, employé, né le 10 septembre 1954, demeurant au 25, Gromscheed, à L-1670 Senningerberg;
- Madame Eliane FUCHS-WOEHREL, gérante de société, née le 16 novembre 1956, demeurant au 25, Gromscheed, à L-1670 Senningerberg;
 - Monsieur Timothé FUCHS, employé, né le 13 avril 1984, demeurant au 35, rue de Mensdorf, à L-6941 Niederanven.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de nommer au mandant de commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Jean-Claude KIRSCH, employé, né le 17 février 1967, demeurant au 47, Boulevard Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012017530/32.

(120021315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Rylux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rylux S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012016855/14.

(120020314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

S&M 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.994.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Pour S&M 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2012016858/11.

(120020013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

S&M 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.996.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Pour S&M 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012016859/11.

(120020012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.762.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 Août 2011

L'associé unique de la société a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- 1. Monsieur David GASKIN, jusqu'à la tenue des résolutions de l'associé unique de la Société approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2012,
- 2. Madame Magali Penelope ROMMEL, jusqu'à la tenue des résolutions de l'associé unique de la Société approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2012,



3. Maître François BROUXEL, jusqu'à la tenue des résolutions de l'associé unique de la Société approuvant les comptes annuels au 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PREMIER FARNELL INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012017471/18.

(120021072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Sigma Tau Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.948.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue manière extraordinaire le 25 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

L'assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

MM. Marco Codella, demeurant professionnellement 20, Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

Mauro Bove, demeurant professionnellement 20 Via Sudafrica, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Mme Christine Moron, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

L'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de six à trois et de nommer comme nouveaux administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 comme suit:

MM. Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Armand De Biase, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU EUROPE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012016896/27.

(120020218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Expansion Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.623.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société FIRST FINANCE & MARKETING LIMITED, avec siège social à Trident Chambers Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junlinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "EXPANSION REAL ESTATE S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, bou-levard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 114623, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 février 2006, publié au Mémorial C numéro 978 du 18 mai 2006 (la "Société").



- 2) Que le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
 - 3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.
 - 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).
 - 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.
 - 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012015950/51.

(120019409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Megafood Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.637.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gérard MATHEIS, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 2.- Monsieur Jean FELL, expert-comptable, né à Echternach, le 9 avril 1956, ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 3.- Madame Anne-Marie VAN MILDERS, administratrice de sociétés, née le 3 septembre 1951 à Turnhout (Belgique), demeurant à B-1370 Jodoigne, 15, rue du Moulin de Genville (Belgique);
- 4.- Monsieur Bernard VAN MILDERS, administrateur de sociétés, né le 19 février 1959 à Turnhout (Belgique), demeurant à B-2610 Anvers-Wilrijk, Dennenlaan 27B (Belgique).

Les comparants sub 2.-, 3.- et 4.- sont ici représentés par Monsieur Gérard MATHEIS, préqualifié,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MEGAFOOD PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg numéro B 73637, a été constituée sous la forme d'une société anonyme



suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 223 du 23 mars 2000, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 872 du 5 décembre 2000, et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 816 du 10 août 2004.

La société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C.

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 1.800.000,- (un million huit cent mille euros) représenté par 1.800 (mille huit cents) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société à responsabilité limitée MEGAFOOD PARTICIPATIONS et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Juniginster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gérard MATHEIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2012. Relation GRE/2012/8. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012016100/62.

(120019568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Eurasie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.855.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le vingt janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Saule SHANABATYROWA, gérante de société, née à Karaganda (Kazakhstan), le 09 mars 1959, demeurant au 108 rue Aessen, L-4411 Soleuvre,

ici représentée par:

Mademoiselle Dana SALENTINY, employée privée, demeurant au 108 rue Aessen, L-4411 Soleuvre,



en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Soleuvre, le 18 novembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations :

1. - Qu'elle est la seule et unique associée de la société "EURASIE S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 16-18 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96 855 et

constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 11 novembre 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1284 du 03 décembre 2003, page 61613;

- 2. Que les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 25 octobre 2004, lequel acte de modification fut publié au Mémorial le 08 janvier 2005, sous le numéro 19 et page 905;
- 3. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées;
- 4. Qu'en tant qu'associée unique la partie comparante prémentionnée déclare dissoudre ladite Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.
- 5.- Que l'associée unique, en sa qualité de détentrice unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;
 - 6.- Que partant la Société soit et est par le présent acte liquidée;
- 7. Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- 8.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 108 rue Aessen, L-4411 Soleuvre.
 - 9. Que l'associée unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. SALENTINY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1005. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012015329/53.

(120018184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Tek Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 77.449.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012020179/14.

(120024895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck